



N°7 Mars 2020

N'hésitez pas à nous transmettre les initiatives ou informations que vous souhaitez voir partagées (via la liste de diffusion, le site internet ou la lettre d'information du réseau).

Covid-19 : surtout prenez soin de vous et des autres !

Des FAQ sont disponibles :

- [FAQ pour les enfants et les adultes en situation de handicap](#), mise à jour quotidiennement sur le site du Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées :
- [FAQ sur Parcoursup](#) suite au Covid-19
- FAQ "[CROUS, études, concours, services ...](#)" avec une entrée spécifique pour les étudiants en situation de handicap

Mesures concernant les examens et concours nationaux

Communiqué de presse des Ministres à consulter sur le [site de Droit au savoir](#).

A retenir à la date du 25 mars 2020

- les épreuves des examens et des concours nationaux qui ne se sont pas tenus ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines seront reprogrammés à une date ultérieure (pas avant la fin du mois de mai) ;
- les épreuves écrites des concours post-bac permettant d'accéder aux formations sélectives du 1er cycle seront remplacées par un examen des dossiers des candidats dans le cadre de la procédure Parcoursup (cf. [FAQ Parcoursup](#)) ;
- les écrits des autres concours nationaux (devant se dérouler en avril-mai) seront reportés et réorganisés à partir de la fin mai (concours d'entrée dans les Grandes Ecoles, concours d'accès à la deuxième année des études de santé) ;
- les concours de recrutement de l'Education nationale devraient avoir lieu entre juin et juillet (sous réserve de l'évolution de la situation, communication à venir sur ce sujet) ;
- un comité opérationnel de pilotage va être constitué afin de construire les modalités d'organisation et le calendrier général des examens et concours nationaux.
 - Des informations concernant le brevet et le baccalauréat devraient être publiées d'ici la fin de semaine

Plan de continuité pédagogique et aménagements des examens dans l'enseignement supérieur

[Une liste de fiches](#) a été mise en ligne, sur le site du MESRI, pour accompagner les établissements d'enseignement supérieur, comprenant des informations relatives aux étudiants en situation de handicap.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles liées au Covid-19, pour les partiels de juin 2020, nous sommes preneurs de vos retours d'expériences sur les modalités des épreuves choisies par votre

établissement (maintien des partiels et modalités, appui sur le contrôle continu ...) et les aménagements et adaptations qui vous sont proposées pour cette session au regard de votre notification. Répondre sur : contact@droitausavoir.asso.fr

Une plateforme de partage
<https://solidaires-handicaps.fr/>

Elle va permettre de recenser les initiatives de solidarité au plus près des personnes. Nous ne pouvons que vous inviter à la diffuser largement, via vos réseaux, sites internet...

Rendez-vous reportés

- L'Assemblée générale est reportée au 12 avril 2020 de 9h30 à 11h
- Les journées décentralisées prévues en juin sont reportées en 2021
- L'Assemblée générale du Collectif Handicaps est reportée au 9 juillet 2020

Focus sur les 3 étapes de Parcoursup 2020 : focus sur les étapes 2 et 3

ÉTAPE 2. Du 22 janvier au 2 avril : Inscription, renseignement des vœux, constitution des dossiers et confirmation !

Jusqu'au 2 avril : Constitution des dossiers et confirmation des vœux

À noter : ouverture exceptionnelle du numéro vert jusqu'à 20h le jeudi 2 avril

Des questions ? Consulter la [FAQ sur Parcoursup](#)

Où renseigner les spécificités liées au parcours ?

Dans la rubrique « Scolarité/2019-2020/ Éléments liés à ma scolarité », il est possible de mentionner des éléments aux personnes des formations qui examineront le dossier du candidats (étalement d'une année, absence de notes...).

Nouveauté 2020 : la fiche handicap est constituée de deux étapes. Elle n'est pas obligatoire et n'est pas transmise aux établissements pour l'examen des vœux. Elle se situe dans la rubrique « Profil ».

Entre le 22 janvier 2020 et le 2 avril 2020 : il s'agit d'une fiche courte qui reprend les éléments principaux du parcours et permet de faire connaître la situation du candidat. Elle est transmise à la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur).

Ainsi, si le candidat est contraint de faire une demande de ré-examen, en saisissant la CAES de son rectorat via la rubrique contact, (possible à partir du 19 mai 2020), la situation sera déjà connue (même si des pièces complémentaires seront demandées). **Bien sûr, une demande de ré-examen est possible même si la fiche n'a pas été remplie.**

À partir du 19 mai, une fois que le candidat aura accepté définitivement une formation, la plateforme lui proposera de compléter une fiche plus longue **qu'il pourra transmettre au référent handicap de son établissement pour préparer l'analyse de ses besoins et sa rentrée universitaire.**

ÉTAPE 3. Du 19 mai au 17 juillet : Propositions d'admission et réponses

Pour les candidats sans affectation, du 25 juin au 10 septembre aura lieu la phase complémentaire

Pour des questions sur Parcoursup, le dossier du candidat ou la procédure, pour des conseils, des conseillers Parcoursup peuvent être contactés :

- **Par message via la rubrique contact** accessible depuis le dossier
- **En appelant le numéro vert disponible du lundi au vendredi de 10h à 16h : 0 800 400 070**

Ce service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce au **dispositif Acceo**.

Si besoin, vous pouvez aussi contacter la ligne directe de Droit au savoir : 01.40.78.27.03 ou par mail contact@droitausavoir.asso.fr

Projets européens

International Mobility with Disabilities

Le projet Erasmus + "International Mobility with Disabilities" mené par ESN France et co-animé par Droit au savoir est désormais à mi-parcours. Les objectifs sont pluriels mais l'action de Droit au Savoir se porte plus spécifiquement sur la création d'une plateforme numérique afin de promouvoir la mobilité internationale pour les jeunes en situation de handicap

A cette occasion, un temps d'échange et des ateliers participatifs se sont tenus à Zagreb en Croatie pendant une semaine (du 24 Février au 1er Mars 2020) afin de réunir travailleurs jeunesse et jeunes en situation de handicap et ainsi apporter des nouvelles dynamiques au projet.



Les participants ont été conviés, à l'issue de travaux en petits effectifs, à aborder les besoins en terme d'information et de préparation pour les travailleurs jeunesse, connaître et recenser les différents programmes d'aide à la mobilité, partager ses témoignages de mobilités passées, créer une communauté de jeunes ambassadeurs de la mobilité et récupérer les avis objectifs sur les outils en cours de développement (plateforme internet, boîte à outils, questionnaire...).

Droit au savoir a pu faire participer deux jeunes à ce programme et leurs retours ont été très positifs, notamment puisqu'il s'agissait pour l'une d'entre elles d'une première mobilité à l'étranger en autonomie quasi-complète.

La plateforme numérique représentera à terme une banque d'informations pour tout jeune et sa famille sur les différentes démarches pour préparer dans les meilleures conditions une mobilité à l'international, présentera les différents programmes de mobilité, proposera une carte interactive avec des structures ressources par pays européen, disposera d'un forum pour échanges de bonnes pratiques et témoignages. Un espace dédié au travailleurs jeunesse et peut être aux assistants sera également intégré au site Internet.

Lettre d'information du réseau de Droit au savoir

Le projet se poursuit jusqu'en janvier 2021 où un grand événement de clôture et de dissémination est prévu à Bruxelles. Un autre événement de dissémination pourrait se tenir courant l'automne 2020 à Paris pour remplacer le précédent annulé de Décembre 2019.

Ci-dessous, vous trouverez un lien drive vers une vidéo faite par les jeunes pendant le séjour pour présenter leurs expériences de mobilité

<https://drive.google.com/file/d/1ktrdHmUJVAUQtOe7Fpd07FSuwhh87JSW/view?usp=sharing>

Peer Learning and Social Support for Students with Disabilities in Higher Education (PLE3SD)

Droit au savoir est associée à un projet de recherche sur le rôle des pairs étudiants, ce qui le favorise ou au contraire le décourage, qui lie l'université Paris 8, l'EHESS, Apaches, l'université d'Oslo, l'université de York (UK) et l'université de la mer Egée (Grèce). La FIRAH a retenu ce projet et le soutient en partie financièrement.

Baccalauréat 2021

Focus sur le « Grand oral ». Les [textes sont sortis](#).

Parutions, publications, mises en ligne, colloques

- Le nouveau site de l'AFEH, association membre de Droit au savoir est en ligne :

<https://www.afeh.net/index.php>

L'AFEH est l'association des familles d'enfants handicapés de La Poste et Orange. Créée en 1969, elle informe, conseille, soutient et accompagne les familles adhérentes tout au long du parcours de vie de leur enfant, quels que soient son âge et le type de handicap.
Salutations associatives.

- Suite au groupe de travail sur l'accompagnement des étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme, deux documents ont été mis en ligne sur le site du MESRI :

- Le [vademecum](#) des pratiques mises en œuvre pour les situations spécifiques rencontrées par les étudiants avec TSA

- [L'adaptation du guide d'aide à l'évaluation des besoins pour les étudiants présentant des troubles du spectre de l'autisme \(TSA\)](#)

- Information : mise en ligne une version accessible du guide Entrer dans le sup après le bac (partie nationale) <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Actus-2019/Telecharger-le-guide-gratuit-Entrer-dans-le-sup-apres-le-bac-rentree-2020> (cf. l'encadré).

- Textes juridiques

[Circulaire n° 2020-050 du 14-2-2020 relatif aux Services de Santé Universitaires – Organisation et missions](#)

Lettre d'information du réseau de Droit au savoir

Cahier des charges « Grades universitaires de licence et de master »

Décret n°2020-273 du 18 mars 2020 relatif aux missions des services de santé universitaires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19

- Mme Buisson-Fenet, sociologue de l'éducation, travaille actuellement sur la réception parentale des politiques d'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers. Avec ses étudiants, elle a construit un questionnaire destiné aux parents d'élèves sourd.e.s et/ou malentendant.e.s (collège/lycée). Pour l'aider dans ses recherches, merci de bien vouloir remplir le questionnaire suivant. L'URL du questionnaire Scolsurdi, permettra aux parents de se « loguer » sur la plateforme qui l'héberge, et de répondre en ligne :
<http://enquetercherche.ens-lyon.fr/enquetud/index.php/724781?lang=fr>

Emilie : emilie.bourdon@droitausavoir.asso.fr

Marie-Pierre : marie-pierre.toubhans@droitausavoir.asso.fr 07 60 42 11 07

Didier : president@droitausavoir.asso.fr